



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur BLAIZOT
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Absents : Monsieur LE BRETON, Monsieur COISEL
Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-020 BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi des finances n° 2022-1726 du 30 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 29 février 2024,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2024 de la commune doit être voté avant le 15 avril 2024.

Considérant que les dépenses et les recettes sont en équilibre tant en investissement qu'en fonctionnement.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de voter le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Y compris les Restes à Réaliser
Investissement	2 300 504,35 €	2 300 504,35 €	333 935,84 €
Fonctionnement	2 904 802,36 €	2 904 802,36 €	0 €

Cette délibération est adoptée : Pour : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

